

RAPPORT N° 06/3-07
au Conseil Municipal

OBJET

RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE

AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 2
AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT 2 AVEC BSO SAS

Par Délibération en séance du 12 novembre 2004, vous avez approuvé la passation après appel d'offres ouvert de marchés de travaux avec l'entreprise GTOI pour le Lot 1 (VRD) et avec l'entreprise BSO SAS pour le Lot 2 (Bâtiment) de l'opération de reconversion du site de l'ancienne Gare.

Les travaux du Lot 1 ont déjà été réceptionnés. Ceux du Lot 2, qui ont commencé le 31 janvier 2005, sont actuellement en cours de réalisation. Le délai d'achèvement du chantier a été reporté au 31 mai 2006 pour permettre la réalisation des travaux liés à la charpente de la longère Ouest qui avaient été ajournés en raison de l'incertitude (levée en fin d'année 2005) sur les conditions de réhabilitation et d'exploitation de ladite longère.

Diverses modifications concernant le Lot 2 sont nécessaires pour assurer la bonne exécution et la livraison de l'ouvrage. Il s'agit essentiellement :

- de travaux portant sur l'ancrage des consoles de charpente sur la longère Ouest, rendus nécessaires compte tenu de l'état de l'existant ;
- de modifications de l'équipement du borne poste et du muret technique extérieur permettant d'assurer le raccordement électrique de l'opération au réseau EDF ;
- de modifications de l'éclairage intérieur de la longère centrale, globalement en moins-value ;
- de prendre en compte l'incidence sur les installations de chantier du report de la réalisation de la charpente et de la couverture de la longère Ouest.

L'impact financier des modifications apportées par l'Avenant n° 2 est de + 1,1 % pour le Lot 2.

Un Avenant n° 1 avait déjà été passé portant le montant du Lot 2 de 1 193 480,47 à 1 287 993,25 € TTC (+ 94 512,78 € TTC).

RAPPORT N° 06/3-07

Après Avenant n° 2, le montant du Lot 2 est porté de 1 287 993,25 à 1 302 327,72 € TTC (+ 14 334,47 € TTC).

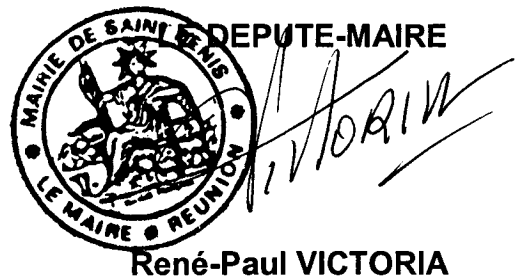
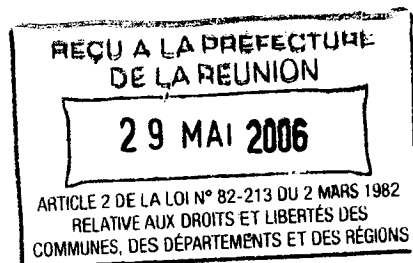
Ce montant dépassant de 9,1 % le coût initial du marché (soit plus de 5 %), le projet d'Avenant n° 2 a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres qui a émis un avis favorable lors de sa réunion du 3 mai 2006.

Je vous demande donc :

1° d'approuver le projet d'Avenant n° 2 au marché de travaux du Lot 2 de l'opération de reconversion du site de l'ancienne Gare ;

2° d'autoriser la SODIAC à signer cet acte avec l'entreprise BSO SAS, lequel porte le montant du marché du Lot 2 de 1 287 993,25 à 1 302 327,72 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 06/3-07
du Conseil Municipal
en séance du lundi 15 mai 2006**

OBJET

RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE

**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 2
AU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT 2 AVEC BSO SAS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la Délibération n° 04/5-34 du Conseil Municipal en séance du 12 novembre 2004 approuvant la passation des marchés après appel d'offres ouvert avec l'entreprise GTOI (Lot 1) pour un montant de 780 365,96 € TTC et avec l'entreprise BSO SAS (Lot 2) pour un montant de 1 193 480,47 € TTC ;

Vu la Délibération n° 05/7-19 du Conseil Municipal en séance du 3 novembre 2005 autorisant la signature des Avenants n° 1 aux marchés de travaux passés avec l'entreprise GTOI (Lot 1) pour un montant de 833 875,99 € TTC et avec l'entreprise BSO SAS (Lot 2) pour un montant de 1 287 993,25 € TTC ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 mai 2006 ;

Considérant les crédits inscrits sous les Chapitre 23 et Article 238 ;

Sur le RAPPORT N° 06/3-07 du Député-Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

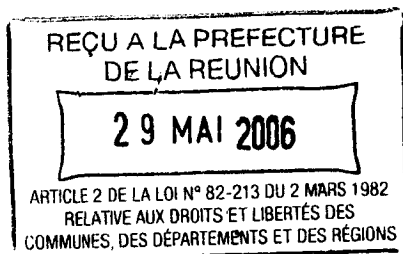
Approuve le projet d'Avenant n° 2 au marché de travaux du Lot 2 passé avec l'entreprise BSO SAS dans toutes ses dispositions se rapportant à la réalisation de l'opération de reconversion du site de l'ancienne Gare.

DELIBERATION N° 06/3-07

ARTICLE 2

Autorise la SODIAC à signer cet acte avec l'entreprise BSO SAS, lequel porte le montant du marché du Lot 2 de 1 287 993,25 à 1 302 327,72 € TTC.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **29 MAI 2006**



LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

René-Paul VICTORIA

MARCHE DE TRAVAUX

N° 04901-02

AVENANT N° 2

Maître de l'Ouvrage : **COMMUNE DE SAINT DENIS**
Mandataire : **SODIAC**

Titulaire du Marché : **B.S.O. -SAS** Lot n° :
Objet du marché : **Reconversion du site de l'ancienne gare de Saint Denis**
Numéro du Marché : Date :
Montant du Marché H.T. : € Chapitre :
(initial) Article :

Avenant n° 1 H.T. € Date :
Avenant n° 2 Date :
Avenant n° 3 Date :

Maîtrise d'Oeuvre : **A.R.C. / Patrice RIVIERE, Architecte D.P.L.G.**
SOCETEM Sarl, Bureau d'Etudes Techniques
PAYSAG YLANG, Paysagiste

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent avenant a pour objet la modification du Marché de Travaux, pour tenir compte des éléments suivants :

Intégration des plus et moins values définies par les devis ci-après et suivant le détail joint en annexe :

a) BSO-04-AO070-7	du	28 novembre 2005	H.T.	6 097,00 €
b) BSO-04-AO070-8	du	6 mars 2006	H.T.	3 085,00 €
c) BSO-04-AO070-9	du	9 mars 2006	H.T.	5 764,50 €
d) BSO-04-AO070-10	du	9 mars 2006	H.T.	9 580,00 €
e) BSO-04-AO070-11	du	9 mars 2006	H.T.	-11 315,00 €

ARTICLE 2 - PRIX

L'évaluation des plus & moins-values, telle qu'elle apparaît aux devis annexés, est établie aux conditions économiques en vigueur au mois M₀ du Marché d'origine :

Montant de l'Avenant n° 2	Hors T.V.A. :	13 211,50 €
(incidence)	TVA au taux de : 8,50%	1 122,98 €
	Montant T.T.C. :	14 334,48 €

Nouveau montant du marché HT :	1 200 302,05 €
Nouveau montant du marché TTC :	1 302 327,72 €

ARTICLE 3 - DELAIS

Le délai d'exécution prolongé par les ordres de service n°5 en date du 26 août 2005, n°6 en date du 7 octobre 2005 et n°9 en date du 15 décembre 2005, est fixé à 15 mois.

ARTICLE 4

Toutes clauses du marché initial non modifiées restent pleinement valables et applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant. Le présent avenant vaut renonciation à toutes demandes, revendications ou réclamations ayant pour origine des faits ou des événements connus ou survenus antérieurement à la date de signature du présent avenant.

A _____, le
Le titulaire du Marché

A Saint Denis, le
Le Mandataire, agissant au nom et
pour le compte du Maître d'Ouvrage
Mme Claudine MIROLO
Directrice Générale de la SODIAC

Reconversion du site de l'ancienne gare de Saint Denis

B.S.O. -SAS

AVENANT N° 2

RECAPITULATIF DES PLUS & MOINS-VALUES

	Nature / Devis	Ouvrages	Montant H.T.
a	BSO-04-AO070-7	<u>Equipement du borne-poste</u>	
	Inter sectionneur		1 928,00
	Disjoncteur		2 598,00
	Liaison équipotentielle		602,00
	Raccordement au TGBT		969,00
b	BSO-04-AO070-8	<u>Modification sur muret technique</u>	
	Réservation fausse coupure EDF		320,00
	Fourreaux TPC supplémentaires		2 650,00
	Modification serrure		45,00
	Déplacement dd disjoncteur		70,00
c	BSO-04-AO070-9	<u>Fixation consoles Longère Ouest</u>	
	Mise en place IPE 160		1 863,00
	Carrotages dans murs moellons et scellements		3 901,50
d	BSO-04-AO070-10	<u>Plus-value installations chantier</u>	
	Démontage et remontage grue		3 700,00
	Contrôle technique de la grue		580,00
	Installations de chantier sommaire pour la 2ème phase		3 800,00
	Electricité de chantier		1 500,00
e	BSO-04-AO070-11	<u>Modifications éclairage L.C.</u>	
	Suppression luminaires KRONO		-13 550,00
	Plus value balisage de secours BAES		1 800,00
	Câblage supplémentaire BAES		435,00

Total Hors TVA de l'avenant :

13 211,50

T.V.A. :

8,50%

1 122,98

Total T.T.C. :

14 334,48

L'Entreprise,

